



LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

La tempête du 24 janvier dernier a laissé des traces dans le paysage de notre village.

Chacun d'entre nous déplore des dégâts forestiers, sur les habitations et les bâtiments annexes.

Le réseau électrique a également beaucoup souffert plongeant la commune dans l'obscurité, rappelant ainsi notre dépendance quotidienne à cette énergie. Contrairement à d'autres communes, le réseau d'eau potable a toujours pu être alimenté grâce à la mise à disposition par les régies de Bazas d'un groupe électrogène à la station de pompage de « Pigeon ».

Cet événement a eu pour conséquence directe de constater que la solidarité était encore une valeur bien présente dans notre commune, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous profitons donc de ces quelques lignes pour vous remercier de toute l'aide matérielle ou humaine manifestées pour gérer cet après-tempête; cela nous a été d'un grand secours.

Nous remercions également l'ensemble du personnel des régies d'électricité Sud La Réole pour la promptitude de leurs interventions, démontrant que proximité et qualité des services sont indissociables.

TRAVAUX R.D. 10

Ghislaine DEVE et Laurent BELLOC ont rencontré Mrs LESPES et LOCHON, du centre routier départemental, chargés des travaux de RD 10. Les questions de sécurité (vitesse des véhicules, éclairage) ont été abordées mais du fait du non classement en agglomération, certains aménagements ne sont malheureusement pas possibles. Néanmoins, nos doléances ont été enregistrées et seront soumises aux services compétents, en espérant une souplesse dans l'application des règlements. La volonté de la commune d'installer un « point information » pour ses administrés est possible mais ne pourra se réaliser sur le domaine public. Enfin, les travaux de chaussée, retardés par la décision de TIGF d'abandonner la conduite de gaz, se réaliseront fin 2009-début 2010.

Mrs Lespes et Lochon ont bien saisi l'intérêt que porte la commune sur ces travaux et la nécessité d'avoir des interlocuteurs pour renseigner les riverains.

DERNIERES INFOS...

- **Emplois saisonniers.** Annonce pour exploitations agricoles en production semences maïs pour castration. Il faut avoir plus de 16 ans, être disponible au mois de juillet, voire août selon les dates de semis; la rémunération est basée sur le smic. Contacter Mr MAYE Jean Bernard au 06.07.73.19.22 ou le secrétariat de la mairie.
- **Incinération déchets végétaux.** Ne faites pas brûler vos déchets verts sans autorisation d'incinération; elle vous sera délivrée au secrétariat de la mairie pour la période du 1er mai au 30 juin.
- **Ramassage poubelles.** La collecte des ordures ménagères du Jeudi 21 mai est avancée au Mercredi 20 mai. Pensez-y!!!
- **Concours photos.** Comme évoqué lors du précédent bulletin municipal, nous confirmons l'organisation d'un deuxième concours photos dont les thèmes et modalités vous seront définis prochainement. A terme, le souhait est de proposer un calendrier avec les différentes photos prises par vos soins. Nous comptons donc sur votre prochaine participation.
- **Belote.** Les concours de belote organisés chaque 1er samedi du mois par la Sté de Chasse et le Comité des Fêtes attirent de plus en plus d'équipes. Remerciements aux deux associations pour cette animation mensuelle au sein du village.
- **Santé.** Le système des médecins de garde a été totalement modifié. En effet depuis début avril, pour tout problème de santé à partir de 20 heures et jusqu'à minuit, vous devez appeler le 15 qui vous dirigera vers la maison médicale située à Langon et non plus comme auparavant vers un médecin local de garde.
- **Fête de l'Ascension.** Le Comité des Fêtes remet au goût du jour « la petite fête » les 20 et 21 mai prochain. Repas avec soirée karaoké, loto et spectacle d'imitations politiques sont au menu et vous attendent nombreux !!



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ⇒ Les travaux de réhabilitation du presbytère vont bientôt débuter. Plus de trente entreprises ont répondu à l'appel d'offres dont voici les huit retenues.

Lot maçonnerie	Bottechia	12 024.98 € ht
Lot charpente	JC Charpente	4277.85 € ht
Lot menuiseries	Losse	8 987.54 € ht
Lot plâtrerie	Plat. Sud Bazadais	6 392.63 € ht
Lot carrelage	JML	2 329.77 € ht
Lot plomberie/chauffage	Rénovart	7 561.00 € ht
Lot électricité	Nardi	5 924.00 € ht
Lot peinture	Bergalonne	7 995.75 € ht



Le montant des travaux est de 55 493.52 € HT ; le coût total de la réhabilitation s'élève à 71 491.52 € HT (honoraires architecte, assurance-SPS). Le Conseil Général de la Gironde (9 000 €), le Conseil Régional Aquitaine (18 478 €), l'Etat (650 €) participent au financement de ces travaux. Un emprunt, dont l'annuité sera couverte par le loyer, complètera ce financement. Les travaux devraient durer 2 mois.

- ⇒ Baisse des tarifs des bouteilles de gaz :



Malice 6 kg	14 €
Moyenne 13 kg	27 €
Grande 35 kg	72 €

Ces tarifs seront applicables
au 1er mai 2009

- ⇒ Participation financière de la commune aux frais d'inscription des administrés à l'école de musique intercommunale gérée par « La Bazadaise ». L'apprentissage du fifre et du tambour sera toujours assurée par notre association locale.
- ⇒ Vote du compte administratif 2008 (détail des dépenses et recettes de l'année passée). La section de fonctionnement s'est soldée par un excédent de 119 653.21 € et la section d'investissement par un déficit de 39 352.74 € (ce déficit est constitué du déficit 2007 reporté et du décalage des subventions accordées mais pas versées sur l'exercice courant). Un excédent de 80 300.47 € sera donc reporté sur le budget 2009.
- ⇒ Pas d'augmentation des taux communaux. Taxe Habitation : 6.91 % - Taxe Foncière Bâti : 9.47 % - Taxe Foncière Non Bâti : 38.31%
- ⇒ Orientations budgétaires 2009 :

101 820 €

- Réhabilitation logement du Presbytère
- Aménagement extérieur mairie (bancs-corbeilles-cendriers)
- Aménagement extérieur logements ancienne mairie
- Entretien bâtiments communaux (lasure mairie - salle des fêtes - abri cloches)
- Réfection écoulement eaux pluviales chemin rural du gras
- Espace terrain de sports (jeux pour enfants - pare ballons - éclairage)



SYNDICAT DES EAUX DU
BAZADAIS

CONTROLE SANITAIRE

Sous l'autorité du préfet, le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le service Santé et Environnement de la DDASS. En 2008, 19 prélèvements ont été réalisés sur le syndicat.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS
SANTAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude.

*nettoyer, détartrer les pompes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

L'eau distribuée sur le Syndicat du Bazadais provient des pompages de 2 forages profonds, situés sur la commune de Bazas. Ces ressources captent la nappe de l'éocène (Pigeon 2) et la nappe de l'oligocène (Pigeon 3). Elles sont distribuées en mélange afin de faire chuter des paramètres hors normes mais naturels tels que le fluor et les sulfates. L'eau subit un traitement de déferri-sation et de désinfection par chlore gazeux. L'eau est distribuée sur les communes d'AUBIAC, BIRAC, CAZATS, GAJAC, GANS, LIGNAN DE BAZAS, LE NIZAN, STE COME ET UZESTE. La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours de réalisation pour les deux forages. Le service de l'eau rurale du Bazadais, exploite le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 18 analyses réalisées sont conformes. Bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.	Teneur moyenne = 1 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 33°F Eau calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l.	Teneurs en pesticides recherchées inférieures aux seuils de détection Teneur en pesticides conforme
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder 1,5 mg/l.	Teneur moyenne = 1,3 mg/l Teneur en fluor conforme
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées pour le traitement de l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur la facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2008 sur le syndicat de BAZADAIS a été conforme aux limites réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Ces informations sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en application de l'arrêté du 10 juin 1998 - articles 8 et 12

Document à afficher en mairie dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception (art.2 du décret 94.841)

Les résultats analytiques plus complets et le rapport annuel de la DDASS peuvent être consultés en mairie ou au siège du syndicat des eaux.



U.S.S.G.E.T.O.M.

© 05 56 62 36 03

Info tri

Mars 2009

Bulletin d'information n°14

UNION DES EPCI DU SUD-GIRONDE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Pour réduire le poids de ma poubelle, une solution :
le compostage individuel

Pourquoi ?

30 % du poids de nos poubelles est composé de déchets fermentescibles (épluchures, marc de café, restes alimentaires, etc.). Ces déchets sont ainsi incinérés avec les autres déchets non recyclables alors qu'ils peuvent être valorisés.

Comment ?

En compostant les déchets fermentescibles... Vous ne les mettez plus à la poubelle mais dans votre composteur ; mélangez-les aux tontes de pelouse ou à des feuilles mortes et vous obtenez après quelques mois du compost. Ce compost est un bon amendement organique pour votre jardin et ses plantations.

Quels effets ?

En 2008, plus de 15 000 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées. Ainsi, près de 5000 tonnes auraient pu être valorisées grâce au compostage individuel. Diminuer les tonnages d'ordures ménagères, c'est réduire les coûts (collecte, transport, traitement). Près de 10 % des foyers de l'USSGETOM sont équipés d'un composteur.

Où trouver un composteur ?

L'USSGETOM propose pour une participation de 10 € un composteur + un bio seau + un guide d'utilisation

Points de distribution :

- ✓ Syndicats du Langonnais ZA de Dumès à Langon
- ✓ Déchèterie de Bazas
- ✓ Communauté de Communes du Pays Paroissien à St Symphorien
- ✓ Opérations ponctuelles dans les mairies lors de la distribution des sacs poubelles.

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Vous l'avez constaté le coût du traitement des déchets impacte le budget des collectivités et donc, fatalement, celui des ménages.

Même si mieux traiter occasionnera quelques dépenses supplémentaires, nous sommes bien décidés à conforter nos efforts de gestion sur la maîtrise des coûts : prévention des déchets, priorité au tri-recyclage, traitement à proximité des lieux de production, optimisation du service public sont les grandes options retenues par l'USSGETOM pour réduire les incidences négatives sur l'environnement et limiter l'augmentation des coûts. De par ses choix l'USSGETOM répond à la nouvelle directive européenne et au Grenelle de l'environnement. Elle satisfait également aux objectifs fixés par le plan départemental de gestion des déchets lequel prévoit une diminution de 30 kg/habitant à l'horizon 2016.

En tant que citoyens vous avez également un rôle important à jouer. En premier lieu, en essayant de réduire sensiblement la production de vos déchets. Ayez bien conscience que le déchet le moins cher à traiter est tout simplement celui qu'on ne produit pas ! Ensuite en triant plus : le territoire de l'USSGETOM est équipé de nombreux points d'apport volontaire dans lesquels vous pouvez facilement déposer vos déchets recyclables. Enfin en compostant les déchets organiques dans votre jardin ou dans votre composteur, ce seront autant de tonnes de déchets - actuellement non recyclées- en moins à traiter.

Ensemble poursuivons nos efforts. Notre environnement le mérite, nos budgets le réclament !

Jean-François Tauzin
Président de l'USSGETOM



Emballages à recycler, collecte au point tri ou en porte-à-porte ?

Lors de la mise en place de la collecte sélective en 1998, les élus ont choisi le principe de l'apport des déchets à recycler aux conteneurs de proximité. Des suggestions se font entendre aujourd'hui concernant la collecte de ces déchets à domicile. Quelques éléments de réponse...

Un choix financier adapté à notre territoire
Notre territoire est constitué de villes moyennes et petites, et de villages en zones très rurales. La collecte en porte-à-porte supposerait une multiplication des trajets, ce qui augmenterait le coût.

Collecte des emballages à recycler	Coût de fonctionnement par an et par hab.
Apport aux points tri (système en place)	3€
Porte-à-porte (base 1 tournée par semaine)	21€

Un choix adapté aux habitants
L'apport volontaire permet une plus grande liberté pour apporter ses déchets contrairement à un ramassage en porte-à-porte une fois par semaine voire une fois toutes les deux semaines. De plus le territoire de l'USSGETOM est très bien équipé en conteneurs de collecte sélective avec un point tri pour 275 habitants.

	Performances de collecte des emballages ménagers (Kg/hab/an)
USSGETOM	84,4
Porte-à-porte	90,1
Apport volontaire	69,7

moyenne nationale dans le même type d'habitat que l'USSGETOM

Aujourd'hui, nos résultats sont supérieurs en quantité et en qualité à la majorité de ceux obtenus par les collectivités ayant choisi le porte-à-porte. Les habitants de l'USSGETOM sont parmi les meilleurs trieurs de France... Mais ne relâchons pas nos efforts...

CDC du Pays Paroupiain

4 330 hab.
 ✓ Les délégués
 M. Lacombe (Balizac),
 S. Plaza (St Léger de Balson).
 ● Déchèterie de Saint Symphorien,
 Chemin de Castelnau, réservée aux particuliers
 Ouverture : Horaires d'hiver (Novembre à Mars) Lundi, Mercredi et Jeudi 14h à 18 h, Vendredi 9h à 12h, Samedi 8h30 à 12h30 - Horaires d'été (Avril à Octobre) Lundi, Mercredi et Jeudi 15h à 19 h, Vendredi 9h à 12h, Samedi 8h à 12h
 Contact : 05 56 25 07 28

SICTOM du Langonnais

27 940 hab.
 ✓ Les délégués
 Ch. Vérité (Langon), J.F. Balade (Toulenne),
 B. Mugica (Mazères), J.C.I. Perez (Plan/Garonne),
 S. Savigneux (Auros),
 J. Sourget (St Pierre de Mons).
 ● Déchèterie de Langon, Zone de Dumès, réservée aux particuliers
 Ouverture : Lundi 13h30 à 17h30, Mardi à Vendredi 9h30 à 12h et 13h30 à 17h30, Samedi 9h30 à 16h
 Contact : 05 56 62 36 03



CDC du Bazadais

9 126 hab.
 ✓ Les délégués
 L. Belloc (Gans), B. Dionis (Gajac),
 J. Castagnet (Bazas), G. Vial (Cazats)
 ● Déchèterie de Bazas, Route de Lerm, Particuliers et Professionnels
 Ouverture :
 Lundi à Vendredi 9h à 12h et 14h à 17h
 Samedi 8h30 à 12h
 Contact : 05 56 25 45 76

CDC de Captieux-Grignols

4 979 hab.
 ✓ Les délégués
 J.P. Baillé (Grignols), G. Bernard (Captieux),
 C. Dabitch (Sillas),
 J.J. Mourillon (Lartigue)
 ● Déchèterie de Lerm et Musset, réservée aux particuliers
 Ouverture : Lundi 13h30 à 17h, Mercredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, Vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, Samedi 8h30 à 12h
 Contact : 05 56 65 84 39

QUELQUES CHIFFRES...

Quantité ordures ménagères en kg / hab./an
Nombre de points tri
Collecte sélective en kg / hab./an

CDC de Villandraut

4 468 hab.

Déchèterie de Préchac,

Hameau de Hontine,
réservée aux particuliers

Ouverture :

Mardi à Vendredi 8h30 à 12h30,

Samedi 8h30 à 12h30 et 15h à 17h30

Contact : 06 89 55 48 92

Syndicat mixte du Sauternais

4 419 hab.

✓ Les délégués

P. Augey (Fargues), C. Pujol (Léogats),
J.F. Tauzin (Roailan).

✓ Accès à la déchèterie de Langon

Vous triez, et après ?

En apportant vos déchets recyclables dans les conteneurs de collecte sélective, vous leur donnez une nouvelle vie...

Les bouteilles en verre sont refondues en nouvelles bouteilles à l'usine IPAQ BSN de Vayres. En 2008, vous avez permis le recyclage de 2000 tonnes de verre soit presque 6 millions de bouteilles.

Les flacons en plastique (210 tonnes en 2008) sont triés au centre de tri Val+ à Langon puis envoyés vers les usines de traitement, à Bayonne notamment, pour être transformés en nouvelles bouteilles en plastique, fibres textiles, tuyaux, etc.

Deux millions de boîtes de conserves (soit 120 tonnes d'acier) et 330 000 canettes (soit 8 tonnes d'aluminium) ont été collectées et recyclées en 2008.

Les papiers - cartons sont triés au centre de tri Val+ puis recyclés dans différentes papeteries (papeterie du Ciron notamment). Vous avez apporté plus de 1900 tonnes de papiers - cartons dans les points d'apport volontaire en 2008 (correspondant à 25 millions de boîtes de céréales).

Le recyclage des emballages permet aussi d'économiser des matières premières, de l'eau et de l'énergie.

En 2008, grâce à votre tri, ce sont :

- 190 000 litres de pétrole,
 - 4800 tonnes de bois,
 - 26 600 MWh (soit la consommation de 2580 habitants pour un an)
 - 33 530 m³ d'eau (soit la consommation de 610 habitants pour un an)
- qui ont été économisés en Sud-Gironde.

Le grenelle de l'environnement: quels effets sur votre facture ?

Avec la mise en place d'une nouvelle taxe (TGAP*) sur l'incinération mise en application au 1er janvier 2009, l'USSGETOM voit sa facture sur le traitement des ordures ménagères augmenter de 4 € par tonne traitée.

La TGAP concernant la mise en décharge a elle aussi augmenté. D'une manière générale, les déchets non recyclés font l'objet de taxes de plus en plus élevées pour leur traitement...

*Taxe Générale sur les Activités Polluantes



SICTOM du Langonnais	Syndicat mixte du Sauternais	CdC du Bazadais	CdC de Captieux Grignols	CdC de Villandraut	CdC du Pays Paroupiain
312	219	263	215	225	258
76	13	39	27	18	30
82	70	84	81	104	84

Êtes-vous sûr de bien trier?

Petit test...



• **Dois-je aplatir mes bouteilles plastiques ?**
oui, ainsi je fais gagner de la place dans le conteneur.

• **Puis-je mettre ma barquette plastique, mon sachet ou film plastique dans le conteneur jaune?**

non, ces plastiques sont différents des bouteilles et trop légers ; ils doivent être mis dans la poubelle.

• **Puis-je mettre mon pot de yaourt ?**
oui, s'il est en verre
non, s'il est en plastique

• **Dois-je retirer le bouchon des bouteilles plastiques ?**
non, il se recycle

• **Puis-je mettre mon verre cassé dans le conteneur vert ?**
non, il va dans la poubelle



• **Puis-je imbriquer mes emballages ?**
non, sinon ils seront mal triés au centre de tri

• **Dois-je laver mes emballages ?**
non, il suffit de bien les vider



RAPPEL :

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DES DÉCHETS AU PIED DES CONTENEURS SOUS PEINE D'AMENDES

Les enfants : incollables sur le tri et le recyclage...



850 élèves de 29 écoles primaires ont été sensibilisés au tri et au recyclage en 2008



Travail réalisé par des élèves de l'école de Caillets en Dordogne

Ils apprennent à bien trier, comprennent l'intérêt du tri et deviennent de véritables ambassadeurs auprès de leurs parents...

Les manifestations locales : "Ici aussi, je trie"

L'USSGETOM met à la disposition des associations et organisateurs de manifestations des kits de tri. En 2008, ils ont été utilisés à l'occasion d'une quinzaine de manifestations et très bien accueillis par le public...



Témoignage

Patricia Lirot de la Vallée musicale à Verdolais nous explique :

« Nous accueillons sur notre manifestation estivale une centaine de jeunes et cinquante intervenants, artistes et bénévoles pendant une semaine. S'y ajoute le public sur deux soirs de concerts, soit 1500 personnes.

Malgré notre sensibilité au tri des déchets, les difficultés étaient récurrentes en terme d'organisation (bois en quantité insuffisante, et non clairement identifiables) et de sensibilisation des personnes, qu'elles soient en résidence sur la semaine ou de passage pour une soirée. Quasiement toutes les poubelles finissaient en « tout venant ».

L'été dernier nous avons pu bénéficier des kits de tri mis à disposition par l'USSGETOM. Ils ont été un véritable outil de travail pour l'équipe de bénévoles engagée dans le projet éco-citoyen (gestion du tri, toilettes sèches). Tout le site était couvert de « point de tri » ; il était facile de les repérer, et d'identifier le contenu. Les résidents, sensibilisés toute la semaine, ont acquis des réflexes, et le public semble avoir été également davantage attentif, puisque le tri était largement mieux respecté. L'équipe des bénévoles ne s'est pas épuisée à retriier, et nos poubelles du « tout venant » ont enfin pu partir « clean » ! »



Info Tri. Bulletin d'information de l'USSGETOM
N°14 mars 2009. Directeur de publication J.F. Tauzin.
N°ISSN : 1276.9401.
Impression : AD2C Toulon 05 56 62 28 24

Organisateurs, si vous souhaitez emprunter ces kits, renseignez-vous auprès de Anne Larduy au 05 57 98 21 71

Les structures intercommunales

La Communauté de Communes du Bazadais

Syndicat Electrique Sud La Réole

La tempête du 24 janvier dernier a mis à mal tout le réseau. Pour mémoire, le syndicat couvre un territoire de 30 communes, dont la partie ouest très boisée.

Une première estimation du coût pour notre syndicat est de l'ordre de 360 000 €.

La réfection du réseau alimentant la commune depuis Gajac est toujours d'actualité mais dans une autre configuration. En effet, un raccordement depuis la ligne du haut de la commune serait privilégié occasionnant ainsi la suppression de l'ancienne ligne.

Des financements « tempête » sont espérés de façon à appliquer une politique d'enfouissement des lignes situées sur les communes boisées.

Le SIVOS (transport scolaire)

40 communes (Gironde et Landes) sont adhérentes à ce syndicat. Il est à noter que le Conseil Général subventionne à près de 90 % son fonctionnement. Pour la rentrée 2008, 1100 étudiants répartis sur 24 circuits bénéficient de ce service. Les impayés restent un problème que les services de la trésorerie essaient de résorber (15 997 € pour 2007 et 2008) avec les collectivités.

Habitat.

Signature d'une convention avec le SIPHEM pour la mise en place d'une action d'accompagnement au logement des jeunes — coût 0.50 € par habitant.

Voirie.

Réfection de la VC de Tauziette à partir du lieu dit « la Garpe » - Montant 16 132 €

Tarifs Ordures Ménagères.

✓ Malgré une augmentation de 6.40 € la tonne par Astria (centre d'incinération des déchets), les tarifs de la redevance n'augmentent que de 2 € par habitant (la partie collecte n'a pas évolué). Voici les tarifs qui seront appliqués pour 2009 :

* 1 personne	123 €
* 2 personnes	178 €
* 3 personnes et +	215 €
* Résidence secondaire	123 €

✓ Une étude pour une redevance incitative

est programmée ; le Grenelle de l'Environnement stipule d'instituer une tarification incitative obligatoire. L'usager sera invité à accroître son geste de tri et à diminuer ses quantités d'ordures. Les principes de volume des bacs ou la pesée des déchets reviennent le plus souvent. Avant de mettre en application ce type de redevance, il y a lieu de faire un état des lieux. Prochainement, des sacs pour le tri sélectif (verre et emballages) seront distribués dans les foyers.

Déchèterie.

La déchèterie de la CDC est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17 h (sauf le samedi 8 h à 12h30). En 2008, 82 Gansois ont utilisé ce service contre 56 en 2007. Allez, on peut faire mieux!!!

Lac de la Prade.

Vous pouvez à présent profiter des aménagements (pontons, tour d'observation etc...) pour contempler ce magnifique site. Le projet de restaurant avance sereinement.

Le SIVOM (eau-irrigation-assainissement)

Protection incendie.

L'étude afin d'utiliser le réseau d'irrigation pour la sécurité incendie est à présent terminée. Ces travaux concernent les communes de Gans, Bazas, Birac, Gajac, Saint Come, et Sauviac. Le montant total des travaux se porte à 612 784.41 € TTC (68 000 € pour Gans). Six bornes sont prévues sur la commune aux lieux dits « Bernet », « Sallafranque », « Vidal », « Peyroutan », « Tuilerie » et « Harruat ».

Irrigation.

Le nombre d'hectares irrigués baisse tous les ans, ce qui met en déséquilibre le budget de l'irrigation (499 ha en 1990, 163 ha en 2008). L'abonnement par ha est porté de 122 € à 129 €/ha

Réseau eau potable.

✓ L'eau distribuée en 2008 est conforme aux normes sanitaires ; vous trouverez dans ce bulletin le bilan complet 2008 de la DDASS.

✓ Le Sivom procède à la modélisation de tout le réseau d'eau (270 kms) afin de connaître les mouvements d'eau, le comportement des foyers à tous les moments de la journée. Cela permettra à terme de mieux cerner tous les dysfonctionnements et d'anticiper sur les futures capacités des canalisations (urbanisme).

Assainissement.

Mr MASSON, technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) effectuera un contrôle des installations individuelles. Le SIVOM est en pleine réflexion sur ses compétences afin d'aider les propriétaires dans la réfection des systèmes non conformes. Hormis l'OPAH, les aides pour les particuliers sont inexistantes. Depuis peu, il est possible de bénéficier d'un prêt à taux zéro pour les travaux de réfection d'un système d'assainissement ne consommant pas d'énergie. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Mr Masson et de profiter de ses conseils.

SOCIETE DE CHASSE

La société remercie les convives qui ont participé à son banquet annuel le Samedi 14 Février dernier. Nous espérons que le repas était à la hauteur de votre attente et qu'il a été apprécié. Celui-ci s'est prolongé le soir pour les plus courageux animé musicalement par Michel LAGARDERE que nous remercions.

Dates battues aux renards : GANS : Dimanche 19 avril - Vendredi 8 Mai - Samedi 27 Juin

Rendez-vous à 7 h 30, chez Jacques VIGNAUD.

Tous les week-ends et jours fériés des battues sont organisées sur le canton de BAZAS. D'autre part, les chasseurs qui le souhaitent, peuvent aussi participer à celles de LADOS (1^{er} Mai et 7 Juin) et BERTHEZ (10 Mai et 14 Juin). Pour tout renseignement complémentaire contacter le Président au 05 56 25 17 82.

Nous comptons sur nos chasseurs pour participer à ces battues, car comme chacun sait, les dégâts occasionnés par les renards aussi bien dans les poulaillers que sur les faisans, perdreaux et autres gibiers existent réellement ; qui n'a pas trouvé des plumes éparées dans un pré ou dans les bois ?

INFORMATION SUR LE PIEGEAGE

Le nuisible est un animal ou un oiseau qui crée des dégâts ou des nuisances. Le renard ou la fouine aux basses-cours, les corneilles aux cultures, les ragondins minent les berges de ruisseaux.



Un renard pris au piège

Mais ce que l'on ne voit pas, c'est la propagation de maladies graves comme : la rage, la leptospirose ou la tularémie ... ainsi que la destruction des nids et de notre petit gibier.

Le piégeage est très réglementé, seule une personne habilitée peut l'exercer et le matériel utilisé doit être homologué (ces pièges ne tuent pas l'animal).

Mais chacun d'entre nous peut participer, appâter, repérer ou surveiller une action de piégeage.

Les piégeurs sont bénévoles et le matériel coûte cher et seules les sociétés de chasse et les ACCA peuvent avoir des subventions pour l'achat de pièges. Le piégeage de nos jours est le moyen le plus sûr, le plus efficace et le plus sélectif qui existe pour réguler les nuisibles. En 2008, 20 000 captures ont été recensées en Gironde.

Jean-Marc Baluteau, piégeur agréé.